



Government  
of Canada      Gouvernement  
du Canada

## INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"  
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./Nº DE LA QUESTION Q-2046	BY / DE Mr. Soroka (Yellowhead)	DATE December 1, 2023
--	------------------------------------	--------------------------

Reply by the Minister of National Revenue  
Réponse de la ministre du Revenu national

Signed by the Honourable Marie-Claude Bibeau

PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

### QUESTION

With regard to the Canada Revenue Agency's (CRA) approach to carousel schemes and other GST/HST fraud, broken down by year since 2018: (a) what is the CRA's estimate on the amount of unwarranted payments it has paid out through GST/HST fraud; (b) of the amount in (a), how much does it estimate involved carousel schemes; (c) how much of the money paid out in (a) and (b) has been recovered to date; (d) how much of the money paid out in (a) and (b) does the CRA expect to recover; (e) what is the breakdown of where the fraudulent companies were located; and (f) what is the breakdown of the countries where the bank account into which the unwarranted payments were transferred to or cashed from?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT  
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION  
TRADUCTION

### CANADA REVENUE AGENCY (CRA)

With respect to the above noted question, what follows is the response from the CRA for the time period of January 1, 2018, to December 1, 2023 (that is, the date of the question).

General information relating to the CRA's approach to carousel schemes is available at the following address: <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/campaigns/tax-schemes/combatting-carousel-schemes.html>.

The CRA's programs play an important role in preventing the payment of unwarranted refunds, identifying suspicious behaviour, and referring high-risk returns for further review and examination. The CRA has dedicated programs that identify, deregister and safeguard GST/HST accounts that are registered as a result of identity theft, as well as programs that verify commercial activity before the initial GST/HST return is filed. This allows the CRA to close suspicious accounts before a return is filed and an unwarranted refund is paid. These programs are based on enhanced risk assessment tools designed to identify and prevent suspicious entities from infiltrating the filing population.

**Part (a):** The CRA is only able to identify an unwarranted payment through compliance actions. Therefore, there is no systematic way to estimate the amount of all unwarranted payments. As such, the CRA is unable to provide the information in the manner requested.

**Part (b):** For the reason outlined in Part (a), the CRA is unable to estimate the total amount of unwarranted payments that involves carousel schemes.

**Parts (c) and (d):** While the CRA's collections program tracks payments in many ways (e.g., date of payment, account number, revenue line, program), it is not able to trace payments back to the source of the assessment or reassessment. Additionally, an amount owing can be comprised of debts from various years, various revenue lines and various assessment types. Due to this system limitation, the CRA is unable to provide an amount that has been recovered or provide an estimate of future recoveries in the manner requested.

**Parts (e) and (f):** As the CRA does not systematically capture the location of fraudulent companies or bank accounts to which payments are issued, it is unable to provide a breakdown of where companies are located or to where payments have been transferred.



## INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"  
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-2046	BY / DE M. Soroka (Yellowhead)	DATE Le 1er décembre 2023
--	-----------------------------------	------------------------------

Reply by the Minister of National Revenue  
Réponse de la ministre du Revenu national

Signé par l'honorable Marie-Claude Bibeau

PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

### QUESTION

En ce qui concerne la stratégie de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à l'égard des stratagèmes de type carrousel et d'autres fraudes liées à la TPS/TVH, ventilée par année depuis 2018 : a) à combien l'ARC estime-t-elle le montant des paiements injustifiés qu'elle a versés dans le cadre de fraudes liées à la TPS/TVH; b) à combien estime-t-elle que le montant indiqué en a) correspond à des stratagèmes de type carrousel; c) à combien s'élèvent les sommes versées en a) et en b) qui ont été récupérées à ce jour; d) à combien s'élèvent les sommes versées en a) et en b) que l'ARC entend récupérer; e) quelle est la répartition de l'emplacement des sociétés frauduleuses; f) quelle est la ventilation des pays d'où proviennent les comptes bancaires dans lesquels les paiements injustifiés ont été transférés ou encaissés?

### REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT  
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION  
TRADUCTION  X

### AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

En ce qui concerne la question ci-dessus, vous trouverez ci-dessous la réponse de l'ARC pour la période du 1er janvier 2018 au 1er décembre 2023 (c'est-à-dire, la date de la question).

Des informations générales relatives à l'approche de l'ARC en matière de systèmes carrousel sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/stratagemes-fiscaux/lutter-contre-les-stratagemes-de-type-carrousel.html>

L'ARC joue un rôle important dans la prévention des paiements de remboursements injustifiés, la détermination des comportements suspects et le renvoi des déclarations à risque élevé aux fins de révision et d'examen plus approfondis. L'ARC a des programmes spécialisés qui cernent, annulent et protègent les comptes de la TPS/TVH qui sont enregistrés en raison d'un vol d'identité, ainsi que des programmes qui vérifient les activités commerciales avant la production de la déclaration de la TPS/TVH initiale. Ceci permet à l'ARC de fermer les comptes suspects avant qu'une déclaration ne soit produite et qu'un remboursement injustifié ne soit versé. Ces programmes sont fondés sur des outils d'évaluation du risque améliorés conçus pour repérer et empêcher les entités suspectes de s'infiltrer dans la population de déclarants.

**Partie a)** : L'ARC peut seulement déceler un paiement injustifié au moyen de mesures d'observation. Il n'existe donc aucun moyen systématique d'estimer le montant de tous les paiements injustifiés. Par conséquent, l'ARC n'est pas en mesure de fournir les renseignements dans la manière demandée.

**Partie b)** : Pour les raisons exposées à la partie a), l'ARC n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements injustifiés qui implique des stratagèmes de type carrousel.

**Parties c) et d)** : Bien que le programme des recouvrements de l'ARC effectue le suivi des paiements de plusieurs façons (par exemple, au moyen des dates de paiement, des numéros de compte, du type de revenu et des programmes), il n'est pas en mesure de retracer les paiements à la source d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation. De plus, un montant dû peut être composé de dettes de diverses années, de divers revenus et de divers types de cotisations. En raison de cette limitation du système, l'ARC ne peut pas calculer les montants qui ont été recouvrés ni estimer les montants qui seront recouvrés à l'avenir dans la manière demandée.

**Parties e) et f)** : L'ARC ne détermine pas systématiquement l'emplacement des entreprises ou des comptes bancaires frauduleux auxquels les paiements sont émis; par conséquent, l'ARC n'est pas en mesure de fournir une répartition de l'emplacement où les entreprises sont situées ni de l'endroit où les paiements ont été transférés.